

# **Autorité européenne de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire (HERA)**

Publication d'un avis de vacance pour le poste de directeur général/directrice générale

(Grade AD 15)

(Article 29, paragraphe 2, du statut)

COM/2022/10417

## **Présentation**

L'Autorité de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire (HERA) est instituée en tant que direction générale de la Commission européenne.

L'HERA rendra compte au/à la commissaire à la santé et à la sécurité alimentaire. Elle bénéficie du soutien administratif de la direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire (DG SANTE) selon les modalités définies dans un protocole d'accord.

L'HERA comptera à terme environ 120 membres du personnel en mode de fonctionnement normal. En cas d'urgence déclarée (mode crise), du personnel supplémentaire sera temporairement affecté à l'HERA pour la renforcer.

L'HERA aide la Commission à améliorer la préparation et la réaction aux menaces transfrontières graves dans le domaine des contre-mesures médicales, notamment:

- en renforçant la coordination en matière de sécurité sanitaire au sein de l'Union par la participation de la totalité des parties prenantes en période de préparation et en période de réaction aux crises et en fédérant les États membres de l'UE, l'industrie et les acteurs concernés au sein d'une stratégie commune;
- en remédiant aux vulnérabilités et aux dépendances stratégiques dans l'Union, en ce qui concerne le développement, la production, l'approvisionnement, la constitution de stocks et la distribution de contre-mesures médicales;
- en contribuant au renforcement de l'architecture mondiale de réaction aux situations d'urgence sanitaire.

L'HERA est chargée des tâches suivantes, exercées en étroite coopération avec les États membres:

- évaluer les menaces pour la santé et collecter des renseignements pertinents pour les contre-mesures médicales;
- promouvoir la recherche et le développement avancés de contre-mesures médicales et de technologies liées;
- relever les défis du marché et renforcer l'autonomie stratégique ouverte de l'Union dans la production de contre-mesures médicales;
- passer des marchés publics concernant les contre-mesures médicales et distribuer celles-ci dans les meilleurs délais;
- accroître la capacité de stockage de contre-mesures médicales;
- renforcer les connaissances et les compétences en matière de préparation et de réaction liées aux contre-mesures médicales.

L'HERA est assistée par le comité de coordination, le conseil de l'HERA et le forum consultatif de l'HERA.

Les activités seront principalement financées par les programmes suivants:

- programme «L'UE pour la santé» («EU4Health»);
- MPCU/rescEU;
- pôle «Santé» d'Horizon Europe
- Fonds européen de la défense

### **Poste proposé**

Le poste de directeur/directrice de l'HERA (ayant rang de directeur général) chargé de prendre, en étroite coordination avec la direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire, toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement de l'HERA conformément aux règlements en vigueur et aux délégations qui leur sont consenties. Les tâches qui lui seront confiées seront les suivantes:

- élaborer un plan stratégique pluriannuel pour l'HERA et un projet de programme de travail annuel pour les différents domaines d'activité de l'HERA, en tenant compte du calendrier du cycle de programmation des programmes de l'Union contributeurs;
- négocier et conclure des marchés publics et d'autres contrats relatifs à des contre-mesures médicales avec des tiers;
- assumer la responsabilité, en tant qu'ordonnateur délégué, de la mise en œuvre des activités de l'HERA et de l'administration financière, dans le respect de la gouvernance des programmes contributeurs de l'Union, en particulier EU4Health, Horizon Europe et RescEU;
- déterminer l'organisation interne de l'HERA, dans les limites du budget qui lui est alloué par l'autorité budgétaire;
- exercer, dans le cadre des délégations qui lui sont consenties, des pouvoirs dévolus à l'autorité investie du pouvoir de nomination par le statut des fonctionnaires et à l'autorité habilitée à conclure les contrats d'engagement par le régime applicable aux autres agents;
- faire régulièrement rapport au/à la commissaire à la santé et à la sécurité alimentaire;
- présider le conseil de l'HERA.

### **Profil recherché (critères de sélection)**

Les candidats doivent posséder:

Compétences spécialisées et expérience:

- une très bonne compréhension des politiques de santé et des questions connexes;
- une excellente capacité à définir des priorités stratégiques et à se concentrer sur celles-ci, à évaluer les progrès accomplis et à superviser la mise en œuvre;
- une très bonne compréhension de la gestion de crise et des questions connexes;
- une expérience professionnelle avérée dans un domaine pertinent pour le poste à pourvoir.

Compétences d'encadrement:

- une capacité avérée à penser de manière créative et stratégique afin de définir une vision et une politique claires pour la direction générale, qui tiennent compte des besoins, ressources et contraintes, tout en assurant la cohérence avec les objectifs généraux de la Commission;

- d'excellents résultats en tant que dirigeant, gestionnaire et communicateur, témoignant d'une capacité à gérer de grandes équipes et des ressources financières importantes à un haut niveau, et d'une capacité à diriger et à motiver une DG composée de professionnels hautement qualifiés;
- une expérience attestée de la planification et de la gestion des ressources humaines et financières au niveau de l'encadrement supérieur.

Qualités personnelles:

- d'excellentes aptitudes relationnelles, décisionnelles et de négociation à un niveau élevé (notamment dans la sphère politique) et une très bonne capacité à communiquer efficacement avec l'ensemble des parties prenantes, tant à la Commission qu'en dehors de celle-ci, et à établir avec celles-ci des relations de confiance, en particulier dans les situations de gestion de crise;
- d'excellentes capacités de communication écrite et orale, la capacité d'interagir efficacement avec l'ensemble des parties prenantes de l'HERA.

### **Conditions essentielles (critères d'admission)**

Seront pris en considération pour la phase de sélection uniquement les candidats qui, **à la date limite de dépôt des candidatures**, satisferont aux critères formels ci-après.

- **Nationalité:** les candidats doivent être des ressortissants de l'un des États membres de l'Union européenne.
- **Titre ou diplôme universitaire:** les candidats doivent justifier:
  - soit d'un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme, si la durée normale desdites études est d'au moins 4 années;
  - soit d'un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme et d'une expérience professionnelle pertinente d'au moins 1 an, si la durée normale desdites études est de 3 années ou plus (cette année d'expérience professionnelle ne peut être incluse dans l'expérience professionnelle postuniversitaire requise ci-dessous).
- **Expérience professionnelle:** les candidats doivent avoir au minimum 15 ans d'expérience postuniversitaire<sup>1</sup> à un niveau correspondant aux qualifications précitées.
- **Expérience d'encadrement:** au moins 5 années d'expérience professionnelle postuniversitaire doivent avoir été acquises à un poste d'encadrement supérieur<sup>2</sup>.
- **Langues:** les candidats doivent avoir une connaissance approfondie de l'une des langues officielles de l'Union européenne<sup>3</sup> et une connaissance satisfaisante d'une autre de ces langues. Les jurys de sélection vérifieront lors de l'entretien ou des entretiens si les candidats satisfont à l'exigence d'une connaissance satisfaisante d'une autre langue officielle de l'UE. Pour ce faire, ils pourront notamment mener (une partie de) l'entretien dans cette autre langue.

<sup>1</sup> L'expérience professionnelle n'est prise en considération que si elle constitue une véritable relation professionnelle définie comme un travail existant et réel, rémunéré, avec un statut de salarié (tout type de contrat) ou de prestataire de services. Les activités professionnelles à temps partiel feront l'objet d'un calcul au prorata, sur la base du pourcentage des heures travaillées à temps plein, attesté par un certificat. Le congé de maternité/congé parental/congé d'adoption n'est pris en considération que s'il s'inscrit dans le cadre d'un contrat de travail. Les doctorats, même non rémunérés, sont assimilés à une expérience professionnelle pour une durée maximale de trois ans, à condition que la formation doctorale ait été achevée avec succès. Une même période ne peut être comptée qu'une seule fois.

<sup>2</sup> Dans leur CV, les candidats indiqueront clairement, pour toutes les années durant lesquels ils ont acquis une expérience d'encadrement: 1) le titre et la nature des postes d'encadrement occupés; 2) le nombre de personnes supervisées dans le cadre de ces fonctions; 3) l'importance des budgets gérés; 4) le nombre de niveaux hiérarchiques supérieurs et inférieurs; et 5) le nombre de pairs.

<sup>3</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A01958R0001-20130701>

- Limite d'âge: les candidats ne doivent pas encore avoir atteint l'âge normal de la retraite, qui correspond, pour les fonctionnaires de l'Union européenne, au dernier jour du mois durant lequel ils atteignent l'âge de 66 ans [voir article 52, point a), du statut<sup>4</sup>].

## **Sélection et nomination**

La sélection et la nomination se dérouleront conformément aux procédures de sélection et de recrutement de la Commission européenne (voir le document sur la politique concernant le personnel d'encadrement supérieur<sup>5</sup>).

Dans le cadre de cette procédure de sélection, la Commission européenne met en place un jury de présélection. Ce jury examine toutes les candidatures, procède à une première vérification de l'admissibilité et sélectionne les candidats répondant le mieux au profil recherché au regard des critères de sélection précités et qui peuvent être invités à un entretien avec le jury de présélection.

À l'issue de ces entretiens, le jury de présélection établit ses conclusions et propose une liste de candidats à convoquer à un autre entretien avec le comité consultatif des nominations (CCN) de la Commission européenne. À la lumière des conclusions du jury de présélection, le CCN choisit les candidats qui seront conviés à un entretien.

Les candidats convoqués à un entretien avec le CCN participent à une journée complète d'épreuves visant évaluer leurs aptitudes d'encadrement, organisées par des consultants en recrutement externes (procédure du «centre d'évaluation»). Sur la base des résultats des entretiens et du rapport du centre d'évaluation, le CCN établit une liste restreinte de candidats qu'il estime aptes à exercer la fonction.

Les candidats figurant sur la liste restreinte du CCN seront invités à un entretien avec le ou les membres de la Commission concerné(s).

À l'issue de ces entretiens, la Commission européenne prend la décision de nomination.

Le/la candidat(e) retenu(e) doit être en situation régulière au regard de toutes les obligations imposées par la loi en matière de service militaire, offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice de ses fonctions et être physiquement apte à exercer ces fonctions.

Le/la candidat(e) retenu(e) devra disposer d'une habilitation de sécurité valide, délivrée par son autorité nationale de sécurité, ou être en mesure d'en obtenir une. Une habilitation de sécurité personnelle est une décision administrative qui intervient à l'issue d'une enquête de sécurité menée par l'autorité nationale de sécurité compétente pour la personne concernée, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur en matière de sécurité nationale, et qui certifie que ladite personne peut être autorisée à accéder à des informations classifiées jusqu'à un niveau donné. [Il convient de noter que la procédure nécessaire pour l'obtention d'une habilitation de sécurité ne peut être engagée qu'à la demande de l'employeur, et non par le/la candidat(e)].

Le/la candidat(e) ne pourra accéder aux informations classifiées de l'UE (ICUE) au niveau CONFIDENTIEL UE/EU CONFIDENTIAL ou à un niveau supérieur, et assister aux réunions durant lesquelles de telles ICUE sont examinées, qu'une fois l'habilitation de sécurité personnelle accordée par l'État membre concerné et la procédure d'habilitation achevée par la note d'information de la direction de la sécurité de la Commission européenne légalement exigée.

<sup>4</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A01962R0031-20140701>

<sup>5</sup> [https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/compilation-of-the-senior-official-policy-at-the-european-commission\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/compilation-of-the-senior-official-policy-at-the-european-commission_en.pdf)

(disponible

uniquement en anglais)

## **Égalité des chances**

Conformément à l'article 1<sup>er</sup> *quinquies* du statut, la Commission européenne poursuit un objectif stratégique consistant à parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes à tous les niveaux de l'encadrement d'ici la fin de son mandat actuel et applique une politique d'égalité des chances encourageant les candidatures susceptibles de contribuer à une plus grande diversité, à l'égalité hommes-femmes et à l'équilibre géographique global.

## **Conditions d'emploi**

La rémunération et les conditions d'emploi sont prévues par le statut.

Le/la candidat(e) retenu(e) sera recruté(e) en tant que fonctionnaire au grade AD 15. Il/elle sera classé(e) à l'échelon 1 ou 2 de ce grade en fonction de la durée de son expérience professionnelle.

L'attention du/de la candidat(e) retenu(e) est attirée sur l'obligation imposée par le statut à tout nouveau membre du personnel d'accomplir avec succès une période probatoire de 9 mois.

Le lieu d'affectation est Bruxelles, Belgique.

## **Indépendance et déclaration d'intérêt**

Avant sa prise de fonctions, le/la candidat(e) retenu(e) sera tenu(e) de présenter une déclaration par laquelle il/elle s'engage à agir en toute indépendance dans l'intérêt général, ainsi qu'une déclaration relative aux intérêts qui pourraient être considérés comme portant atteinte à son indépendance.

## **Informations importantes pour les candidats**

Il est rappelé aux candidats que les travaux des jurys de sélection sont confidentiels. Il est interdit aux candidats d'entrer en contact direct ou indirect avec leurs membres ou à quiconque de le faire en leur nom. Toutes les questions doivent être adressées au secrétariat du jury compétent.

## **Protection des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil<sup>6</sup>. Ces dispositions s'appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données.

## **Procédure de dépôt des candidatures**

---

<sup>6</sup> Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).

Avant de présenter votre candidature, vous êtes invité(e) à vérifier soigneusement si vous remplissez tous les critères d'admission («Conditions essentielles»), notamment en ce qui concerne le type de diplôme, l'expérience professionnelle de haut niveau et les capacités linguistiques demandés. Tout(e) candidat(e) ne pouvant satisfaire à l'une ou l'autre des conditions d'admission se verra automatiquement exclu(e) de la procédure de sélection.

Si vous décidez de postuler, vous devez vous inscrire par l'internet sur le site suivant et suivre les instructions relatives aux différentes étapes de la procédure:

<https://ec.europa.eu/dgs/human-resources/seniormanagementvacancies/>

Vous devez disposer d'une adresse de courrier électronique valide. Celle-ci servira à confirmer votre inscription et à garder le contact avec vous au cours des différentes étapes de la procédure de sélection. Vous êtes dès lors prié(e) de signaler à la Commission européenne toute modification de votre adresse électronique.

Pour procéder à votre inscription, vous devez télécharger un curriculum vitae au format PDF, de préférence en utilisant le modèle de CV Europass<sup>7</sup>, et rédiger en ligne une lettre de motivation (8 000 caractères au maximum). Votre curriculum vitae et votre lettre de motivation peuvent être rédigés dans n'importe quelle langue officielle de l'Union européenne.

Il est dans votre intérêt de veiller à ce que votre candidature soit exacte, complète et fidèle à la réalité.

À l'issue de la procédure d'inscription en ligne, vous recevrez un courrier électronique confirmant que votre candidature a été enregistrée. **Si vous ne recevez pas de message électronique de confirmation, cela signifie que votre candidature n'a pas été enregistrée!**

Veillez noter qu'il n'est pas possible de suivre en ligne les étapes du traitement de votre candidature. Toute information concernant le statut de votre candidature vous sera communiquée directement par la Commission européenne.

**Les candidatures transmises par courrier électronique ne seront pas acceptées.** Pour tout renseignement complémentaire et/ou en cas de difficultés techniques, veuillez vous adresser par courrier électronique à:  
[HR-MANAGEMENT-ONLINE@ec.europa.eu](mailto:HR-MANAGEMENT-ONLINE@ec.europa.eu)

Il vous incombe de procéder à votre inscription en ligne dans les délais. Nous vous conseillons vivement de ne pas attendre les derniers jours pour déposer votre candidature, car un encombrement des lignes ou une défaillance de la connexion internet pourrait faire avorter l'opération et vous obliger à la recommencer intégralement. Une fois passé le délai d'inscription, il ne vous sera plus possible de saisir des données. Les inscriptions tardives ne seront pas acceptées.

### **Date limite de dépôt des candidatures**

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **30.11.2022 à 12 h 00 (midi), heure de Bruxelles**. L'inscription en ligne ne sera plus possible après cette date.

---

<sup>7</sup> Vous trouverez des informations sur la manière de créer votre CV Europass en ligne à l'adresse suivante:  
<https://europa.eu/europass/en/create-europass-cv>